

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 10 décembre 2015

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 02/12/2015

*L'an deux mille quinze et le dix décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES*

Présents : 20

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 3

Votants: 23

Pour: 23

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Francis BOUTES, Michaël ANDERS, Jean ARCAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Alain MOULY, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Yves ROBIN, Luc SALLES, Bernard VIDAL, René CAUQUIL, Guy ROUCAYROL

**Représentés :** Jean-Pierre BARTHES par René CAUQUIL, Isabelle GIL par Francis BOUTES, Alain SICILIANO par Daniel GALTIER

**Présents non votants :**

**Excusés :** Josian CABROL, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Philippe VIDAL

**Absents :**

### Objet: Espace Info Energie

L'Espace Info Energie (EIE) du Pays Haut Languedoc et Vignobles, mis en place en 2008, assure les missions suivantes :

- Conseil personnalisé aux demandes d'informations du public sur les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie ;
- Actions d'information et de sensibilisation : exposition, visites de sites, programme pédagogique, participation événements, conférences, réalisation d'outils pédagogiques... ;
- Autres actions envisageables : conseil et appui technique sur actions spécifiques liées aux énergies renouvelables.

Pour 2016, le coût prévisionnel de l'opération, incluant les salaires et le fonctionnement de l'EIE, s'élève à 60 000 € TTC pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

- Union Européenne (FEDER) : .....	19 945 €
- ADEME : .....	28 500 €
- Conseil départemental de l'Hérault : .....	5 000 €
- Autofinancement : .....	6 555 €

Ce plan de financement est pluriannuel et concerne les années 2015, 2016 et 2017 pour l'ADEME.



Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de la poursuite par le Pays de l'action décrite ci dessus, et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer les demandes de subventions et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la poursuite par le Pays de l'action décrite ci dessus, et autorise le Président à déposer les demandes de subventions et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 10 décembre 2015.

Le Président,  
Francis BOUTES



RF

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 16/12/2015

034-253403554-20151210-2015\_10\_12\_09-DE